

# PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

**SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE**

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

**QUE :-**

Les membres du conseil, lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2024 à 20 h 00 au 2815, avenue Royale, annonce qu'un avis de motion a été donné avec dépôt du projet de règlement n° 25-389 « Règlement modifiant le règlement 10-222 « Règlement concernant la rémunération des élus ».

Le projet de règlement a été déposé le 4 décembre 2024. Conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. c.T-11.00.1), cet avis public expose les principaux changements proposés :

Article 2

L'article 15,1 est abrogé, qui est le suivant :


### ARTICLE 15.1 : FOURNITURE DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

La Municipalité verse aux élus une allocation de 10 \$ par mois pour la fourniture d'un ordinateur portable ou d'une tablette ainsi que pour la fourniture de tout accessoire relié à l'opération de ces équipements afin de permettre à chacun de consulter tous les documents destinés aux élus qui leur sont désormais transmis par courriel.

Le règlement sera adopté à la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 15 janvier 2025 à la salle du conseil située au 2815 avenue Royale, Saint-Charles-de-Bellechasse.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement à l'Hôtel de Ville sur les heures de bureau.

**DONNÉ** à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 11<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre.

  
.....  
Jean-Francois Comeau, directeur général

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h 00 et 16 h 30, le 11<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce onzième jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre.



.....

Jean-Francois Comeau, directeur général